

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Travaux sur Eclairage Public Hauteville Lompnes et Cormaranche en Bugey 2026

Séance du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2024.10.06 décidant le transfert de la compétence « Eclairage Public » au syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui exerce désormais conformément à ses statuts la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comprenant :

→ La maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installation,

→ La maintenance préventive et curative de ces installations

→ La passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,

→ La passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des éclairages publics désormais déléguée au SIEA permet de profiter de prix d'achat massifiés et d'une plateforme informatique de suivi de l'état du réseau d'éclairage de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil que les devis proposés par le SIEA sont déjà diminués du montant des subventions (à hauteur de 25% des dépenses résultants des prix plafonds HT du SIEA).

Ceci étant précisé, Monsieur le Maire présente les quatre programmes de réfection prévues au budget 2026.

1. Rue de la chapelle (Hauteville Lompnes)

Monsieur le Maire précise la nécessité sur ce tronçon de remplacer à la fois les luminaires et les mats. En effet ces derniers sont fortement corrodés et la commune ne souhaite pas prendre le risque d'une chute accidentelle de ces derniers. Il est prévu un remplacement de 23 point lumineux contre 24 actuellement.

Dans un souci d'uniformisation progressive (mobilier urbains), les coloris retenus sont soit le RAL 8002 (Brun) ou 5018 (vert Turquoise), outre les finitions zinc/acier (mat brut) et gris anthracite pour les têtes d'éclairage. En L'occurrence pour les mats de la rue de la chapelle, il sera retenu le RAL 5018 et pour les têtes d'éclairage, le gris anthracite à l'instar des rénovations antérieures.

La dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune pour 23 points lumineux aériens rénovés (contre 24 aujourd'hui) est de 24 137,54€. (En annexe 05-XX-1. devis et plan d'implantation du SIEA)

2. Avenue du 11 novembre 1918 (Hauteville Lompnes)

Monsieur le Maire précise qu'il restait huit points lumineux à rénover sur l'avenue. Il s'agit ici de conserver les mats existants et de ne remplacer que les lampadaires afin de garantir une cohérence avec ceux rénovés fin 2024.

La dépense prévisionnelle restant à charge de la commune est de 4 204,69€ pour huit points lumineux (en annexe 05-XX-2, devis et plan d'implantation du SIEA)

3. Tré Charavu (Cormaranche en Bugey)

Monsieur le Maire détaille le programme de l'opération : rénovation de trois points aériens dont un défectueux depuis plusieurs années et ajout d'un point lumineux pour couvrir la totalité du hameau

La dépense prévisionnelle restant à charge de la commune est de 3 602.47€. (en annexe 05-XX-3, devis et plan d'implantation du SIEA)

4. Place du Docteur Rougy (Hauteville Lompnes)

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage dans la cadre du projet de réaménagement et de végétalisation de la place du Docteur Rougy et du parking du haut.

il est précisé qu'il s'agit ici de mats grande hauteur que la couleur retenue est le RAL 8002 (sablé) et que le mat central actuel sera déplacé et réutilisé pour l'éclairage de l'escalier menant au parking du haut. La

La dépense prévisionnelle nette prévue restant à charge de la commune est de 37 893.14€. (en annexe 05-XX-4, devis et plan d'implantation du SIEA)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public et de retenir les 4 offres du SIEA pour respectivement un reste à charge de 24 137,54€ pour la rue de la Chapelle, 4 204,69€ pour l'avenue du 11 novembre 1918, 3 602.47€ pour Tré Charavu et 37 893.14€ pour la place du Docteur Rougy et le parking du haut.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget en dépenses d'investissement au compte 21534 opération 445.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

